



Assemblée générale

Restitution des résultats de l'Observatoire de la Famille

L'UDAF a tenu son Assemblée Générale, le 28 mai 2010, en présence de Monsieur François FONDARD, Président de L'UNAF.

Cette Assemblée a été précédée par la restitution de l'enquête, de L'OBSERVATOIRE DES FAMILLES 2009 sur le «POUVOIR D'ACHAT DES FAMILLES DANS LA MANCHE».

Cette enquête fait suite au questionnement de l'UNAF et des UDAF concernant les difficultés que les parents peuvent rencontrer en matière de pouvoir d'achat dans le contexte socioéconomique actuel.

Depuis la fin de l'année 2008, la question du «POUVOIR D'ACHAT» apparaît comme une des principales préoccupations des familles. Elle est à la fois au cœur des débats économiques, politiques, et de l'actualité médiatique, notamment parce qu'au cours des dernières années, les ménages ont eu l'impression que leur niveau de vie baissait, alors que les études statistiques de L'INSEE relevaient une augmentation du pouvoir d'achat. Au-delà des données statistiques et des polémiques qu'elles suscitent, la présente enquête cherche avant tout à recueillir le point de vue des familles. Il s'agit bien ici de cerner la vision subjective que les ménages ont de l'évolution de leur pouvoir d'achat au cours des 12 derniers mois.

Sommaire

Pages 2-3

- Bourses aux vêtements
- Pictogramme Accessibilité et Handicap Mental

Pages 4-5

- Dossier : Résultats de l'observatoire de la Famille

Page 6-7

- Assemblée Générale de Familles Rurales
- Les gestes au quotidien pour des économies d'eau

Page 8

- Communiqué de presse de l'UNAF

OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE

- **Cerner la vision subjective que les ménages ont de l'évolution de leur pouvoir d'achat au cours des 12 derniers mois.**
- Ressenti, adaptation et marge de manœuvre des ménages face à l'évolution des prix. Incidences sur le quotidien et vision de l'avenir.
- Analyse des dépenses d'éducation et de santé.
- Perceptions des dispositifs et des politiques qui concernent le pouvoir d'achat.

Plus précisément trois objectifs principaux ont été assignés à cette enquête

LE PREMIER OBJECTIF de l'enquête vise le ressenti, l'adaptation et la marge de manœuvre des familles face à l'évolution des prix. Ces différents aspects sont investigués en fonction de différents postes de dépenses liés au logement, à l'alimentation et à l'enfant. Il s'agit également de mettre à jour les conséquences que l'augmentation des prix peut avoir sur leur quotidien et de cerner la façon dont ils envisagent l'avenir. La santé et l'éducation des enfants sont deux domaines qui constituent des préoccupations majeures pour les parents.

LE SECOND OBJECTIF de l'enquête est donc d'analyser la façon dont ils gèrent ou anticipent ces postes de dépenses, et d'identifier les limites financières auxquelles ils estiment être confrontés dans l'accès aux soins et à l'éducation.

ENFIN, LE TROISIEME OBJECTIF de l'enquête consiste à identifier les perceptions que les parents ont des dispositifs (recours au crédit, structures d'aide, de suivi ou de conseil au budget) et des politiques qui concernent le pouvoir d'achat.

suite page 4...



Bourse aux vêtements

ASSOCIATION FAMILIALE SAINT-LOISE

BOURSE AUX VETEMENTS : Une adhésion est encore possible, celle-ci est annuelle (année civile) et le coût de 11 €. Pour 2010, il reste encore deux bourses.

BOURSE D'HIVER : Manteaux, impers, cuirs, doudounes, ensembles, tailleurs, robes, vêtements de sport, layette, vêtements enfants, chemisiers, pulls, jeans, etc.

BOURSE DE NOËL : Articles de puériculture, jeux, jouets, vêtements cuir et sport, petit ménager, vaisselle, bibelots, nappes, draps, rideaux et doubles rideaux, chaussures (3 paires maxi en excellent état) etc.

LES DATES

LA BOURSE AUX VETEMENTS D'HIVER 2010 de l'Association familiale Saint-Loise aura lieu Salle Salvador ALLENDE (Salle des fêtes) à SAINT-LO aux dates suivantes :

• DEPOT RESERVE AUX ADHERENTS

Dépôt : Vendredi 8 octobre de 10h à 17h30
 Vente : Samedi 9 octobre de 9h à 17h30 - Lundi 11 octobre de 9h à 17h30
 Reprise des invendus : Mardi 12 octobre de 13h à 17h30

LA BOURSE DE NOËL

• DEPOT RESERVE AUX ADHERENTS

Dépôt : Vendredi 3 décembre de 10h à 17h30
 Vente : Samedi 4 décembre de 9h à 17h30 - Lundi 6 décembre - de 9h à 17h30
 Reprise des invendus : Mardi 7 décembre de 13h à 17h30

La vente est ouverte à tous, pour tous renseignements appeler au 02.33.45.82.86



Bourse aux vêtements

AFAC CHERBOURG (Familles de France)

BOURSE AUX VETEMENTS D'HIVER PUERICULTURE
 Adultes / enfants, Bébé de 0 à 4 ans, matériel de puériculture, landaus, lits parc, chauffe biberon etc....

INSCRIPTIONS

Local AFAC (Parking Fontaine Gambetta)
 - Jeudi 23 septembre 2010 : 14h00 / 18h00

VENTE

Salle des Fêtes de Cherbourg
 « Entrée Libre »
 - Mardi 5 octobre 2010 : 16h30 / 19h00
 - Mercredi 6 octobre 2010 : 10h30 / 17h00

BOURSE AUX JOUETS - BRIC à BRAC

VENTE

- Le 13 novembre : 14h00 - 17h00 entrée libre
 Salle Chantereyne (au dessus de la Patinoire) Cherbourg Octeville

Bourse aux Jouets : Jeux, Jouets, Livres, CD, DVD

Bric à Brac : Petit appareil ménager, vaisselle, bibelots

INSCRIPTIONS : Local AFAC - Parking Fontaine Gambetta Cherbourg
 Le mercredi 27 octobre 14h00- 17h00



SOCIETE GENERALE

Nous sommes à votre service à l'Agence de
 Saint-Lô Centre Ville
 65 rue Havin
 02 33 72 57 00
 Distributeur à votre disposition 24 H sur 24 H

FLASH INFO

L'UDAF vient de relancer un nouvel Observatoire sur : L'Habitat des Familles.
 Les résultats de cette enquête vous seront communiqués fin d'année 2010.



Rampes d'accès pour les fauteuils roulants

Messages sonores dans les bus pour les aveugles

LA VIE DES PERSONNES HANDICAPÉES A ÉTÉ FACILITÉE CES DERNIÈRES ANNÉES, MAIS QU'EN EST-IL POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES ?

« 700 000 citoyens invisibles restent encore trop peu concernés par les progrès en matière d'accessibilité ». L'Union Nationale des Parents d'Enfants Inadaptés

(L'INAPEI) en partenariat avec L'Association Française de Normalisation (AFNOR) a créé un pictogramme S3A. L'UNAPEI a saisi l'opportunité du 50ème anniversaire pour lancer une grande campagne de mobilisation à ce sujet. Dans notre département, certains établissements (commerce, transport, loisirs) se sont mobilisés, informés et ont apposés ce pictogramme.

LE PICTOGRAMME "S3A" : ACCESSIBILITE ET HANDICAP MENTAL

Parce que ces problèmes d'orientation, sources d'exclusion, concernent directement les personnes handicapées mentales, L'ADAPEI a développé le pictogramme "S3A" (symbole d'accueil, d'accompagnement et d'accessibilité) aujourd'hui utilisé par un certain nombre d'organismes qui ont décidé de s'engager dans cette démarche d'accessibilité pour ces personnes. Ces difficultés concernent un large public : personnes handicapées psychiques, en situation d'illettrisme, certaines personnes âgées, certaines personnes en difficultés sociales...

A QUI S'ADRESSE-T-IL ?

Aux personnes handicapées mentales et à toutes les personnes qui ont des problèmes de repérage dans l'espace et dans le temps.

QUI PEUT L'UTILISER ?

Toutes les personnes qui souhaitent accueillir dans la plus grande autonomie possible les personnes handicapées mentales. Tous les opérateurs qui veulent faire un effort d'accessibilité pour ces personnes ou afficher une accessibilité déjà réalisée.

QUE SIGNIFIE L'APPOSITION DE CE PICTOGRAMME ?

Il signifie que l'organisme qui l'appose s'est engagé à réserver un accueil de qualité aux personnes handicapées mentales. Les pictogrammes sont nombreux dans notre environnement. En terme d'accessibilité, le célèbre "fauteuil roulant" est bien ancré dans notre paysage. Il indique des lieux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Cependant, certaines personnes rencontrent, elles aussi, des problèmes d'accessibilité, mais d'un autre ordre. Ce sont toutes celles qui ont des difficultés pour se repérer dans le temps et dans l'espace. En effet, nombreux sont ceux qui ont besoin dans leur vie quotidienne d'un contact humain pour être orientés ou recevoir une explication : parce qu'ils ne maîtrisent pas la langue du pays dans lequel ils sont, parce qu'ils ne savent pas lire, parce qu'ils ont du mal à utiliser un automate, parce qu'ils ont des difficultés pour communiquer, pour respecter des horaires ou comprendre des notions abstraites... Seule l'aide d'une personne pour les accompagner dans leurs démarches peut résoudre leurs problèmes d'orientation.

QUELLES SONT LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DU PUBLIC CONCERNÉ PAR CE PICTOGRAMME ?

- Des problèmes de repérage dans le temps et dans l'espace.
- Des difficultés d'accès à la lecture et à l'écriture.
- Des difficultés de compréhension et d'expression orale.

QU'EST-CE QUE LE PICTOGRAMME "S3A" ?

Ce pictogramme est destiné à être apposé dans tous les guichets ou lieux de passage (gares, hôpitaux, transports, agences bancaires...). Son utilisation atteste d'un effort d'accessibilité pour ces publics. Il facilite leur insertion sociale. Ce symbole n'exclut pas les autres pictogrammes, mais les complète. Le pictogramme "S3A" a été normalisé par l'association française de normalisation (AFNOR) sous la dénomination NF X 05-050 "Identification des services et produits accessibles à toutes les personnes présentant des difficultés de repérage spatio-temporel et d'apprentissage de la lecture". Il est destiné à être apposé dans tous les guichets ou lieux de passage (caisses d'allocations familiales, caisses d'assurance maladie, centres communaux d'action sociale, gares, hôpitaux, transports, agences bancaires...) qui feront un effort spécifique d'accessibilité. Il a également pour vocation de désigner des services rendus ou des produits de consommation plus particulièrement accessibles. Outre les lieux d'accueil, il concerne donc également les entreprises. Il a pour vocation d'être le plus largement diffusé et utilisé.

QUI UTILISE AUJOURD'HUI CE PICTOGRAMME ?

Voir liste des établissements ayant adopté le pictogramme « S3A » Accueil adapté, signalétique, visites sur mesure, renseignements et documents personnalisés... constituent autant d'efforts menés par ces partenaires qui les autorisent à apposer le pictogramme S3A. Ce pictogramme a également été intégré au Label "Tourisme et Handicap" qui, pour un touriste handicapé, constitue la preuve d'un engagement concret ainsi que la garantie d'un accueil efficace et adapté. Le logo, apposé à l'entrée des sites, établissements et équipements touristiques et sur tous

documents, renseigne les personnes handicapées de façon fiable, homogène et objective sur leur accessibilité en fonction du handicap (moteur, visuel, auditif et mental) grâce à quatre pictogrammes. D'autres organismes, collectivités locales et entreprises travaillent à la mise en œuvre de cet outil dans leurs réseaux.

COMMENT UTILISER CE PICTOGRAMME ?

Vous êtes une collectivité, un organisme prestataire de services, une entreprise, un fabricant de matériel... Ce pictogramme est destiné à être apposé dans tous les guichets ou lieux de vie sociale qui feront un effort spécifique d'accessibilité, d'accompagnement et d'accueil. Il a également pour vocation de désigner des services rendus plus particulièrement accessibles. Vous êtes un organisme prestataire de service, une entreprise, etc. en apposant ce pictogramme dans vos locaux, et en adhérant à sa charte d'application, vous aidez les personnes handicapées mentales. L'apposition de ce pictogramme concrétise l'engagement de tous. Les aménagements qui peuvent être mis en œuvre concernent aussi bien la qualité d'écoute et d'accueil par votre personnel, formé ou non, la mise à disposition d'informations simplifiées, l'adaptation des visites.

Prendre véritablement sa place dans la cité !... tel est l'enjeu de ce combat pour la personne handicapée mentale citoyen à part entière



"Les articles publiés dans cette rubrique sont publiés sous la responsabilité seule et entière des associations signataires."



Observatoire de la Famille

Le Pouvoir d'achat des Familles dans la Manche

Suite de la page 1...

Quelques exemples tirés de l'enquête globale

Méthode de l'enquête

- **Population cible** : familles résidant dans la Manche ayant des enfants de moins de 25 ans.
- **3000 questionnaires** par voie postale, via un fichier mediapost.
- **350 questionnaires traités.**

En ce qui concerne la méthode de cette enquête, la population ciblée était l'ensemble des **familles résidant dans la Manche ayant des enfants de moins de 25 ans.** Au printemps 2009, 3 000 questionnaires leur ont été distribués, par voie postale, via un fichier mediapost. Les résultats de cette enquête portent sur les réponses de **350 questionnaires.**

Caractéristiques de la population

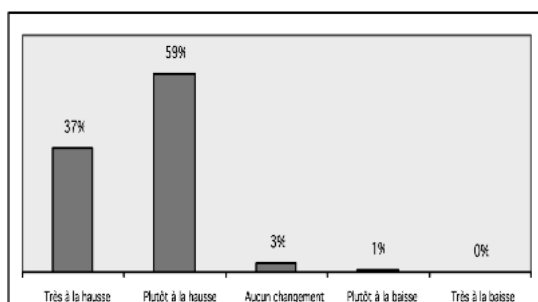
- Des réponses féminines (75% des répondants)
- Sous-représentation des professions intermédiaires
- Sous-représentation des jeunes
- **Une image embellie**

Lorsqu'on compare l'échantillon aux données du recensement de 1999, l'enquête présente quelques spécificités :

Tout d'abord 75 % des personnes qui ont répondu sont des femmes.

Ce qui s'explique notamment par le fait que les femmes sont plus investies dans l'entretien du foyer que les hommes. Elles ont plus souvent à charge les courses et la gestion des achats concernant les enfants. Il convient de préciser qu'en raison d'une certaine sous représentation dans l'échantillon des personnes de moins de 35 ans et des professions intermédiaires, catégories relativement plus touchées que d'autres par les difficultés financières, les résultats de cette enquête donnent vraisemblablement à voir une image quelque peu embellie de la situation des ménages dans la Manche.

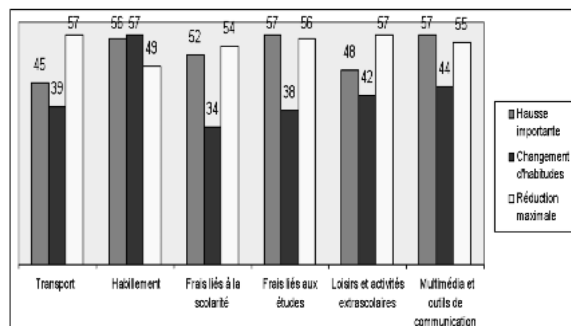
Dans les 12 derniers mois, comment avez-vous ressenti l'évolution des prix ?



La grande majorité des familles (96 %) déclarent avoir globalement ressenti une hausse des prix dans les 12 derniers mois. Elles sont ainsi respectivement 37 % et 59 % à penser que les prix ont évolué « très » ou « plutôt » à la

hausse. Seules 4 % d'entre elles estiment qu'ils n'ont pas changé ou ont plutôt baissé. Par ailleurs, aucun enquêté n'a mentionné avoir ressenti une forte baisse des prix.

Ressenti, adaptation et marge de manœuvre des familles concernant les dépenses liées aux enfants



Concernant les dépenses liées aux enfants, 6 postes de dépenses ont été investigués :

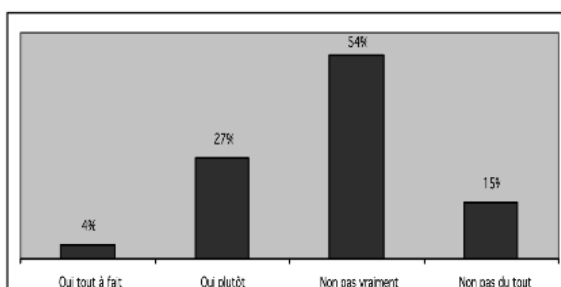
En comparaison de l'alimentation ou l'énergie, les parents notent une moindre hausse pour ce qui est des dépenses pour les enfants et ils modifient sensiblement moins leurs habitudes de consommation.

La hausse des prix est surtout ressentie au niveau des frais liés aux études (logement, fournitures, restaurant universitaire, alimentation...) et aux multimédias et outils de communication. En effet, 57 % des parents déclarent avoir ressenti une augmentation « très ou assez importante » sur ces deux postes de dépenses. Par ailleurs, environ la moitié des ménages enregistrent une hausse des autres postes de dépenses liés à leurs enfants.

Les changements concernent plutôt l'habillement (57 %), mais seul un tiers des parents par exemple économisent sur les frais liés à la scolarité (fournitures, livres scolaires, cantine, sorties scolaires...). Malgré tout, environ un parent sur deux estime avoir déjà réduit, de façon maximale, ses dépenses pour les enfants, notamment celles qui sont liées au transport ainsi qu'aux loisirs et activités extrascolaires.

Tous postes de dépenses confondus, le ressenti d'une augmentation, assortie d'une modification notable des habitudes de consommation, et de la sensation que les dépenses ont été réduites au minimum, concerne surtout les ménages dont le chef de famille est sans activité professionnelle, les catégories modestes (employés, ouvriers), les familles monoparentales, ainsi que les familles nombreuses.

Pourcentages de parents qui pensent bénéficier encore, à ce jour, d'une marge de manœuvre dans leurs dépenses



Concernant plus particulièrement les dépenses liées aux enfants, les familles sont d'autant plus touchées que les enfants sont âgés (notamment au-delà de 15 ans). Une majorité de parents (69 %) se sentent aujourd'hui dans une situation financière délicate. En effet, 54 % d'entre eux estiment qu'ils n'ont, à ce jour, « plus vraiment » de marge de manœuvre dans leurs dépenses, et 15 %, « plus du tout ». Si, dans l'ensemble, deux familles sur trois se sentent acculées financièrement, les familles monoparentales et celles dont le chef de famille est inactif paraissent encore plus vulnérables puisqu'elles sont respectivement 81 % et 79 % dans ce cas.



La grande majorité des parents (93 %) estiment que la hausse des prix a des conséquences sur leur état d'esprit au quotidien.

En premier lieu, elle amène 53 % d'entre eux à planifier davantage leurs dépenses. Mais elle engendre également du stress, de la culpabilité et de la frustration. Près de la moitié des parents se font beaucoup de souci pour leur situation financière (43 %) ; un tiers culpabilise de ne pouvoir offrir plus à leurs enfants (33 %), ou encore se sent frustré par leur insuffisance de moyens (37 %). Près d'un parent sur cinq déclare que sa situation financière l'éprouve nerveusement au quotidien. Précisons que les soucis et les répercussions nerveuses touchent plus particulièrement les inactifs et les milieux modestes (employés, ouvriers), ces deux catégories étant également celles qui déclarent le moins souvent devoir planifier davantage leurs dépenses (environ 13 % seulement).

Conclusion

- Une majorité de familles en difficultés.
- Une hausse des prix ressentie unanimement.
- La nécessité d'économiser sur des besoins de première nécessité.
- Une incidence sur les dépenses en matière de santé et d'éducation.

La majorité des familles de la Manche se sentent en difficulté dans le contexte socioéconomique actuel. Le ressenti quasi unanime d'une hausse des prix a conduit nombre d'entre elles à s'adapter et à modifier, de façon plus ou moins substantielle, leurs habitudes de consommation. Les parents se sentent désormais contraints de faire des économies, notamment sur des besoins de première nécessité, tels que l'alimentation et les énergies domestiques. Ces difficultés ont également un impact sur leurs dépenses en matière de santé et d'éducation. Plus de la moitié des parents estiment que leurs ressources financières ont, ou vont conditionner l'orientation scolaire de leurs enfants. Par ailleurs, les résultats de l'enquête témoignent que l'accès aux soins n'est

pas égal pour tous, et qu'un nombre de parents sacrifie leur propre santé au bénéfice de celle de leurs enfants.

- Une marge de manœuvre réduite.
- Des incidences sur l'état d'esprit au quotidien.
- Certaines familles plus touchées que d'autres.
- Une importante méconnaissance et des réticences à l'égard des dispositifs d'aide.
- L'insatisfaction à l'égard des politiques actuelles en faveur du pouvoir d'achat.

Aujourd'hui, la moitié des parents pensent qu'ils ont déjà réduit de façon maximale leurs dépenses et 69 % estiment ne plus avoir de marge de manœuvre pour y faire face. Cette situation n'est pas sans conséquences sur leur état d'esprit au quotidien. Elle engendre notamment du stress, de la culpabilité et de la frustration. Les familles estiment être dans une position financière délicate et, de surcroît, envisagent l'avenir avec pessimisme. Certaines rencontrent cependant plus de difficultés que d'autres. La composition du ménage et la catégorie socioprofessionnelle constituent à cet égard des éléments déterminants. Les familles monoparentales, les employés et ouvriers, et surtout les ménages dont le chef de famille est sans emploi sont particulièrement touchés. Le nombre et l'âge des enfants ont aussi une incidence notable. Les familles nombreuses et les parents d'enfants de plus de 15 ans ressentent plus difficilement leur situation que les autres.

Les dispositifs et mesures légales concernant le pouvoir d'achat ne recueillent guère l'approbation des familles. Les structures d'aide, de suivi et de conseil au budget sont largement méconnues et très peu fréquentées. Par ailleurs, les parents déclarent, pour une très large majorité (85 %), qu'ils sont « plutôt ou très insatisfaits » des mesures politiques actuelles en faveur du pouvoir d'achat des familles.

Les résultats de cette enquête confirment qu'une majorité de familles éprouvent un important malaise face à leur situation et à leur avenir financier. Ce constat peut inviter à mettre en place des dispositifs d'aide aux familles et peut inciter les organismes statistiques à revoir les méthodes de calcul de certains indices.

Résultats complets de l'enquête à disposition sur internet : www.udaf50.asso.fr

LES RESULTATS DE L'OBSERVATOIRE ONT ETE AU SEIN D'UN DEBAT OUVERT ET ANIME PAR UNE TABLE RONDE AVEC : M. François FONDARD, Président de L'UNAF, M. Philippe BAS, Ancien Ministre et Vice Président du Conseil Général, M. Jean-Karl DESCHAMPS, Vice Président du Conseil Régional.

Animation : M. Mathieu TOUSSAINT, Rédacteur en Chef de la Manche Libre.





Assemblée générale à Saint-Lô

La réforme des retraites

La Fédération départementale Familles Rurales de la Manche a tenu son assemblée générale le vendredi 11 juin 2010 à 18h30 au centre culturel de Saint-Lô. 18 associations locales étaient présentes ou représentées.

Cette assemblée générale a permis de présenter toute l'activité de la Fédération : le soutien à la vie associative de ses 35 associations locales, et un appui technique :

- pour les actions Loisirs enfance Jeunesse : accueils de loisirs collectifs, les garderies périscolaires, les cantines
- pour les actions Petite Enfance : multi-accueils, micro-crèches, regroupement assistants maternels
- pour les activités culturelles et sportives pour enfants et adultes : gymnastique, danse, art floral, musique, peinture...
- pour la prévention, l'éducation, et l'information dans les domaines de parentalité, santé, consommation

Cette assemblée générale était une assemblée électorale cette année. 2 candidats se présentaient à l'élection du conseil d'administration.

Béatrice MARIE, présidente de la fédération départementale a présenté son rapport d'orientation pour 2010. 4 grands thèmes sont retenus pour cette année :

- La continuité de la veille consommation engagée depuis l'année passée. 3 veilleurs consommation relèvent les prix, régulièrement dans l'année, d'un panel de 35 produits de consommation courante des familles (grande marque, marque de distributeur, marque premier prix ou hard discount). A partir de janvier dernier, les veilleurs de la Manche participent également au nouvel observatoire mis en place par la fédération nationale concernant les pharmacies. Un relevé des prix des médicaments en vente libre est effectué ainsi que l'étude de leur place dans les officines.

- Projet de loi sur le crédit à la consommation : la création d'un fichier positif. Géré par la Banque de France, ce fichier positif permettrait de recenser l'ensemble des crédits en cours d'un même individu et d'éviter ainsi le développement des situations de surendettement. Un comité de préfiguration sera installé dans les semaines à venir et sera chargé de définir les modalités de création de ce fichier. Familles Rurales a émis le souhait à la ministre, Christine Lagarde, de participer à ce comité en tant qu'association de consommateurs.

- La mise en place d'un Agenda 21 des familles. Ce projet s'inscrit dans une démarche d'engagement du Mouvement Familles Rurales pour le développement durable et la protection de l'environnement. L'objectif est de permettre à un maximum de familles de modifier de façon pérenne certains de leurs comportements quotidiens, dans tous les domaines du développement durable, grâce à un outil pratique accompagnant leur démarche de changement. Cet outil est une maison en carton recyclé, en trois dimensions, avec un tiroir par thématique. Dans chaque tiroir, on

trouve des informations, recommandations, aspects pratiques, critères d'auto-évaluation et feuilles d'engagement. Actuellement ce projet est en expérimentation dans 5 départements et sera déployé dans les autres départements début 2011.

- "Agir pour les familles - plan d'action 2015" vise à faire bénéficier toujours plus de familles de la présence et de l'action Familles Rurales là où elles vivent. Actuellement 4 groupes chantiers élaborent des propositions de développement par thème (information, prévention, éducation - représentation, défense des intérêts des familles - activités et services - organisation) qui seront présentées aux forums départementaux. La fédération de la Manche organisera son forum le 9 octobre prochain à Champrépus. Ce sera l'occasion pour les familles et les associations locales de définir les traits du nouveau visage du Mouvement à l'horizon 2015.

Après l'assemblée générale, les participants ont pu découvrir ou redécouvrir les positions du Mouvement face à la réforme des retraites. Toutes les personnes intéressées par ce thème sont invitées à donner leur avis sur le site www.famillesrurales.org.

La réforme des retraites : quel projet de société pour le Vivre Mieux des familles ?

Familles Rurales a, en 2003, adopté plusieurs propositions dans le cadre de la réforme des retraites. L'assemblée générale nationale de 2010 les a confirmées. Avant de les présenter, il semble important de rappeler la place de plus en plus importantes des retraités dans la société, avec l'allongement régulier de leur espérance de vie, les actions intergénérationnelles doivent prendre une place plus importante. Outre les retraites, pointe le risque de dépendance, qu'il convient d'inscrire dans le système de protection social.

Le Mouvement soutien les options suivantes :

- **La préservation du système de retraite par répartition, symbole de la solidarité entre les générations.** Pour Familles Rurales, le système français par répartition repose sur des principes de solidarité entre les générations et d'universalité qui sont essentiels, et qu'il faut préserver;

- **L'harmonisation des droits et cotisations des régimes de bases, ainsi que des régimes complémentaires, pour plus d'équité.** Pour le Mouvement il est urgent de parvenir à une convergence, car un sentiment d'inégalité de traitement se fait ressentir entre les différentes catégories socioprofessionnelles.

- **Un élargissement de l'assiette de prélèvement à d'autres revenus, tel que le revenu du patrimoine ou encore des revenus financiers.** La question du financement des retraites est importante. Dans une certaine mesure, les revenus tirés du patrimoine et les revenus financiers sont des revenus indirects de l'activité des personnes.

- **Son attachement au financement des prestations non contributives par la solidarité nationale.** Familles Rurales déplore l'augmentation continue du transfert de charge du minimum vieillesse et de la validation gratuite de trimestres entre la branche famille et le fonds de solidarités vieillesse (transfert de 70 % en 2009 qui passera progressivement à 100% d'ici 2011).

- **L'application d'un éventuel rallongement du nombre de trimestres, à condition que cela s'applique à l'ensemble des régimes et en cas de besoins de financement.** Familles Rurales considère que le rallongement du nombre de trimestres n'est pas la solution prioritaire, mais peut l'être en cas de nécessité.

- **Le passage à un système forfaitaire de la majoration de pension pour trois enfants et plus en lieu et place du système actuel, proportionnel au montant de la pension.** L'objectif de cette mesure est la compensation des charges de famille entre personne avec ou sans enfants, de même niveau de vie. Mais les familles ayant des enfants n'ont pas la même capacité à épargner, c'est pourquoi Familles Rurales est favorable à un système forfaitaire.

- **Une meilleure prise en compte des droits propres pour les mères et pères de familles.** L'objectif est ici une meilleure prise en charge de l'évolution de la structure familiale, notamment pour les familles monoparentales, ou pour les autres formes d'union.

- **Plus de lisibilité et de transparence dans la gestion des retraites pour un meilleur suivi des pensions à venir.** L'objectif serait de créer une meilleure visibilité de la future pension de retraite, surtout que les salariés seront progressivement

amenés à cotiser à différentes caisses de retraite au cours de leurs carrières. Une meilleure connaissance de la pension future permettrait également plus de transparence et une meilleure compréhension des différences de traitement entre régime.

Familles Rurales reste opposé à :

- **Une baisse du montant des pensions.** Familles Rurales est totalement opposé à cette option, car cela se traduirait par des pertes de pouvoir d'achat pour les retraités, et une régression de leur niveau de vie.

- **La possibilité de continuer à travailler au-delà de 65 ans pour les personnes ayant acquis leurs droits à la retraite.** Arrivé à 65 ans, ayant acquis ses droits, la poursuite de l'activité peut apparaître comme un frein à l'emploi des plus jeunes.

**Familles Rurales
Fédération départementale de la Manche**

Zi La Capelle – 291 rue Léon Jouhaux
50000 SAINT-LO
Tél. : 02 33 57 76 59
Fax : 02 33 57 39 11 (udaf)
famillesrurales50@aliceadsl.fr
www.famillesrurales.org

**Association loi 1901,
agrée et habilitée pour son action**

- familles
 - jeunesse
 - vie associative
 - consommation
 - loisirs
 - tourisme
 - éducation
 - environnement
 - santé
- Membre de la Fédération Nationale
reconnue d'utilité publique.*



Les gestes au quotidien

pour des économies d'eau

Nous consommons en moyenne 200 litres d'eau potable par jour et par personne : boisson, cuisine, toilette, vaisselle ou encore arrosage. Tous ces usages ne nécessitent pas de l'eau potable ou une utilisation abondante. Parce que les ressources en eau douce ne sont pas inépuisables, la gestion des ressources en eau est l'affaire de tous.

ADOPTONS LES GESTES SIMPLES ET LES BONS REFLEXES

- Robinets : savoir les ouvrir et les fermer quand c'est nécessaire : 12 litres par minute c'est le débit d'un robinet.
- Limiter les débits : certains appareils permettent de limiter la consommation tout en gardant la même efficacité d'utilisation. (Les douchettes et mitigeurs permettent de réelles économies).
- C'est valable aussi pour la chasse d'eau ! une chasse d'eau à double débit consomme 3 à 6 litres contre 9 litres pour une chasse d'eau classique.
- Choisir de l'électroménager économe en eau pour le lave linge et le lave vaisselle en se référant à l'étiquette énergie (opter pour A ou A+).
- Prendre une douche de moins de 5mm plutôt qu'un bain.

- Fermer le robinet pendant le lavage des mains, brossage des dents et le rasage
- Entretenir les robinets et la chasse d'eau en effectuant un détartrage régulier
- Remplir complétement le lave linge et le lave vaisselle avant usage !
- Un bac d'eau savonneuse pour nettoyer la vaisselle et un bac d'eau claire pour rincer suffisent !
- L'eau de nettoyage des légumes arrosera très bien les plantes et jardinières !

ECONOMISER L'EAU C'EST AUSSI PRESERVER L'EAU EN POLLUANT MOINS

- Ne rien jeter dans les toilettes et l'évier ! Les détritres ou produits ainsi jetés empêchent le bon fonctionnement des stations d'épuration. Mal éliminés, ils se retrouvent en milieu naturel et dégradent l'environnement.
- Eviter une utilisation abusive des produits antibactériens pour désinfecter les toilettes : ils perturbent le bon fonctionnement des stations d'épuration.

ASTUCE : une dose de vinaigre blanc remplace parfaitement le gel WC pour détartrer et faire briller !



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL CONFORTE L'UNAF ET LES UDAF DANS LEURS MISSIONS

QUESTIONS PRIORITAIRES DE CONSTITUTIONNALITE

A l'heure où les familles sont confrontées à la crise, L'UNAF et les UDAF entendent plus que jamais défendre les intérêts de l'ensemble des familles, françaises et étrangères, vivant en France.

PREMIERES DECISIONS SUR LES QUESTIONS PRIORITAIRES DE CONSTITUTIONNALITE : Le Conseil constitutionnel conforte L'UNAF et les UDAF dans leurs missions d'intérêt général et reconnaît leur statut spécifique de représentantes de l'ensemble des familles.

Le Conseil était saisi sur la question de la conformité à la Constitution de la disposition législative habilitant les unions des associations familiales à «représenter officiellement l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics».

Aujourd'hui, par une décision claire et motivée, le Conseil constitutionnel a renforcé la légitimité des unions dans leur mission de représentation de l'ensemble des familles, considérant que « le législateur a entendu assurer auprès des pouvoirs publics une représentation officielle des familles au travers d'une association instituée par la loi regroupant toutes les associations familiales souhaitant y adhérer ; qu'il a, par là même, poursuivi un but d'intérêt général ».

De plus, il confirme que ce dispositif « impose la reconnaissance, par les pouvoirs publics de la représentativité de l'union nationale et des unions départementales des associations familiales », c'est-à-dire leur présence dans tous les lieux de décision qui concernent la vie quotidienne des familles.

Cette décision est une reconnaissance du travail et du dévouement des militants familiaux qui oeuvrent chaque jour dans toute la France aux côtés des familles.

S'abonner, c'est facile !

La revue "Familles de la Manche" paraît chaque trimestre

- Pour vous abonner, retourner le bulletin ci-dessous dûment rempli, accompagné d'un règlement par chèque (1 € pour 4 numéros).
- Pour adhérer à une association familiale :
L'Union départementale des associations familiales regroupe 83 associations familiales locales. Lorsque vous adhérez à l'une de ces associations (liste sur demande à l'UDAF), vous réglez en même temps une cotisation d'adhésion à l'UDAF (montant : 1 €).
- Pour adhérer à une association locale, renseignements au 02 33 57 92 25 (secrétariat action générale).

Bulletin d'abonnement

M. Mme :

Adresse :

Appt : N° et nom de rue :

.....

Code postal : Ville :

Souscrit un abonnement d'un an (4 numéros) à la revue "Familles de la Manche".
(ci-joint chèque de 1 € en règlement).

Souhaite obtenir la liste des associations familiales du département.

**Chacun sa voix,
chacun sa vie,
et un **LA** pour
tout accorder.**

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

Associations des Familles de la Manche, Familles de France, Familles Rurales, Confédération Syndicale des Familles, Veuves Civiles, Enfance et Famille d'adoption, Maisons Familiales Rurales, APEI, Associations d'Aide à Domicile en milieu rural, Union des Familles de malades mentaux, Associations Familiales Catholiques, Associations Aide aux Mères, Associations Familiales Laïques, Association des Paralysés.
ISSN 1270-797X - Directeur de la publication : Jean-Marie VERLEYEN - Conception : L'AUTRE 4, rue des Ardennes 50180 Agneaux Tél. 02 33 05 75 78
Dépôt légal : 22.02.1946 - N° CPPAP 1010G85594.